

# Formulaire de Certification Thérapeute de la Main

---

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Informations sur l'application « Certified-BHT »</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Informations générales sur le candidat</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Aperçu des conditions de certification</b> .....	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>Généralités</b> .....	<b>8</b>
4.1	<i>Adhésion BHT</i> .....	8
4.2	<i>Expérience de travail en tant que physiothérapeute ou ergothérapeute</i> .....	8
<b>5</b>	<b>Conditions spécifiques</b> .....	<b>10</b>
5.1	<i>Expérience de travail en tant que thérapeute de la main</i> .....	10
5.2	<i>Présence BHT événements</i> .....	11
5.3	<i>Formation spécialisée membre supérieur</i> .....	12
A.	Formation accréditée de plusieurs jours liée à la main et au bras .....	12
B.	Formation, congrès et symposiums liés à la main et au bras .....	13
C.	GLEK – Peer-review .....	15
D.	Stage de thérapie de la main .....	15
E.	Examen HTCC .....	16
F.	Stage de supervision en thérapie de la main.....	16
	Aperçu de la formation spécialisée .....	17
5.4	<i>Une contribution active à la thérapie de la main</i> .....	18
G.	Formation des enseignants liés à la main.....	18
H.	Présentations:.....	19
I.	Article de publication, livre ou chapitre de livre : .....	21
J.	Contribution active au sein de BHT – EFSHT - IFSHT .....	22
	Aperçu de la contribution active .....	23
<b>6</b>	<b>Règles d'exception</b> .....	<b>24</b>
6.1	<i>Basic Hand Therapist</i> .....	24
6.2	<i>Advanced Hand Therapist</i> .....	25

# 1 Informations sur l'application « Certified-BHT »

En Belgique, il est possible d'obtenir un certificat « Belgian Certified Hand Therapist ».

Le certificat offre trois niveaux d'aptitude :

- 1) Basic Hand Therapist
- 2) Advanced Hand Therapist
- 3) Belgian Certified Hand Therapist

Actuellement ce certificat n'est pas reconnu par le gouvernement ou l'Inami et ne donne pas droit à remboursement, mais vous prouvez par la possession de ce certificat que vous avez une grande expérience dans le traitement des patients atteints de pathologies des membres supérieurs. Par pathologie des membres supérieurs on entend les déformations (pathologiques) de la main, du poignet, de l'avant-bras et/ou du coude suite à un traumatisme, une maladie ou une affection congénitales, ainsi que les problèmes secondaires d'épaule suite à un traumatisme de la main, du poignet, de l'avant-bras ou du coude.

Le plus haut niveau (Certified BHT) est la condition pour l'obtention d'une certification additionnelle avec reconnaissance européenne : le certificat européen de thérapie de la main (ECHT). Pour toute information à ce sujet, veuillez consulter le site de la Fédération Européenne des Associations pour la Thérapie de la Main EFSHT : [www.eurohandtherapy.org](http://www.eurohandtherapy.org)

Pour être admissible à un certificat BHT, vous devez présenter un portfolio qui indique clairement que vous avez suffisamment de connaissances et d'expérience pour traiter les patients souffrant de troubles dans l'extrémité supérieure. Pour le niveau de « BHT certifié », il vous est également demandé de contribuer à la thérapie de la main en Belgique en général.

## Procédure :

- ✓ Vous téléchargez le formulaire de demande.
- ✓ Vous remplissez complètement le formulaire de demande et déclarez que vous l'avez rempli honnêtement.
- ✓ Vous enregistrez votre demande de la manière suivante: **Nom.Prénom.Application CHT-BHT.année-mois**, par exemple. : DeGrootte. Dirk. Application CHT-BHT.2022-10
- ✓ Vous déposez **€ 55 à: IBAN: BE29 0012 0373 7664 BIC: GEBABEBB**, en indiquant votre **prénom et votre nom** et le communication '**CHT-BHT**'. Celui-ci doit être reçu avant le 1er mars ou le 1er octobre.
- ✓ Vous enverrez votre formulaire de demande par courriel à [Certificering@bht.be](mailto:Certificering@bht.be), accompagné d'une **preuve de paiement**.
- ✓ Il y a un comité de certification en BHT qui évalue votre demande. Ce comité est responsable du traitement et de l'évaluation de votre demande. Le BHT vise à fournir une réponse définitive sur l'attribution du certificat dans un délai de 3 mois après la date de clôture.
- ✓ Le demandeur a le droit d'introduire une opposition/un recours contre la décision du BHT. Vous devez répondre par écrit dans les 6 semaines suivant la date de la décision, en justifiant pourquoi vous n'êtes

pas d'accord avec la décision telle que prise par le comité de certification BHT. Le conseil d'administration du BHT se réserve le droit de rendre un jugement définitif.

### **Points d'attention importants:**

Les applications sont évaluées deux fois par an. Les dates de clôture sont le **1er mars et le 1er octobre** de l'année civile. Si votre demande ou votre paiement est reçu **après la période de clôture**, votre demande sera **incluse dans la prochaine ronde d'évaluation**.

Vous devez être en mesure de prouver que vous avez les connaissances ou l'expérience demandées. Des contrôles aléatoires seront effectués pour s'assurer que l'application est vraie. Il est donc explicitement demandé de ne pas envoyer de pièces justificatives ou de copies de pièces justificatives. Vous devez être **en mesure de présenter les pièces justificatives mentionnées sur demande**.

Le portefeuille établit des exigences en ce qui concerne votre expérience générale en tant qu'ergothérapeute et/ou physiothérapeute ainsi que votre expérience de traitement en tant que thérapeute de la main. Dans des cas exceptionnels, il est possible de s'écarter de ces exigences. Voir les [règles d'exception](#) par niveau.

### **Validité du certificat :**

- « Basic Hand Therapist »: 3 ans
- « Advanced Hand Therapist »: 5 ans
- « Belgian Certified Hand Therapist » : 5 ans

Après cela, vous pouvez demander une recertification au même niveau ou vous pouvez demander un niveau supérieur. Si vous atteignez les critères d'un niveau supérieur à un stade précoce, vous pouvez bien sûr soumettre votre demande plus tôt.

Le BHT a le **droit de rejeter une demande ou de retirer la subvention** si :

- La demande n'a pas été remplie de façon complète
- Aucun paiement (à temps) n'a été effectué pour la demande
- L'application ne répond pas aux exigences
- La cotisation annuelle n'a pas été payée à temps (après le 1er avril de l'année d'adhésion)

Si vous décidez de demander la certification européenne en temps voulu, nous vous demandons d'envoyer également une copie du formulaire de demande européen au secrétariat du BHT.

## 2 Informations générales sur le candidat

Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/>	
Nom:	
Prénom:	
Rue:	
Code postal et localité:	
Numéro de téléphone:	
E-mail:	
Date de naissance (jj-mm-aa):	

### Adresse(s) de travail actuelle(s) :

<b>Adresse de travail 1 :</b>	
Service:	
Adresse:	
Code postal et localité:	
Numéro de téléphone:	
E-mail:	
Référence:	
Nom:	
Numéro de téléphone:	

<b>Adresse de travail 2 :</b>	
Service:	
Adresse:	
Code postal et localité:	
Numéro de téléphone:	
E-mail:	
Référence:	
Nom:	
Numéro de téléphone:	

Je souhaite soumettre une application pour :

- Basic Hand Therapist
- Advanced Hand Therapist
- Belgian Certified Hand Therapist

Lors de l'obtention de mon certificat, j'accepte la mention de mon nom et de mes coordonnées sur le site web de BHT :

- Non
- Oui, sous quelles données ?

Nom	_____
Adresse	_____
Téléphone/Mobile	_____
E-mail	_____
Site internet	_____

**Le candidat déclare avoir rempli le formulaire ci-dessous de manière véridique**

Signature

Date de signature

Place

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### 3 Aperçu des conditions de certification

		<b>Basic Hand Therapist</b>	<b>Advanced Hand Therapist</b>	<b>Belgian Certified Hand Therapist</b>
<b>Généralités</b>				
Adhésion (à compter de la date de paiement de votre cotisation)		1 an	3 années consécutives	5 années consécutives
Expérience de travail en tant qu'ergothérapeute généraliste		1 an	5 ans	5 ans
<b>Conditions spécifiques</b>				
<b>1. Expérience de travail en tant que thérapeute de la main</b>		<b>300h</b> <i>(3 dernières années)</i>	<b>1500h</b> <i>(5 dernières années)</i>	<b>1500h</b> <i>(5 dernières années)</i>
<b>2. Événements BHT</b>		<b>Min 2</b> <i>(2 dernières années)</i>	<b>Men 5</b> <i>(5 dernières années)</i>	<b>Men 5</b> <i>(5 dernières années)</i>
<b>3. Entraînement spécialisé membre supérieur</b>		<b>Total: 30 points</b>	<b>Total: 50 points</b>	<b>Total: 50 points</b>
A. Formation de plusieurs jours (≥4DJ)	2pt/DJ Examen: 1pt	Au moins 16 - Max 24 <i>(valable indéfiniment)</i>	Au moins 16 - Max 30 <i>(valable indéfiniment)</i>	Au moins 16 - Max 30 <i>(valable indéfiniment)</i>
B. Formation courte main/bras (<4DJ), congrès, colloques	1pt/DJ Examen: 1pt	Au moins 6 <i>(valable 3 ans)</i>	Min 15 <i>(valable 5 ans)</i>	Min 15 <i>(valable 5 ans)</i>
C. GLEK - Examen	0.5pt/DJ	<i>(valable 3 ans)</i>	<i>(valable 5 ans)</i>	<i>(valable 5 ans)</i>
D. Stage de thérapie de la main	1pt/DJ	Max 8 <i>(valable 3 ans)</i>	Max 8 <i>(valable 5 ans)</i>	Max 8 <i>(valable 5 ans)</i>
E. Examen HTCC	50 pts		<i>(valable 5 ans)</i>	<i>(valable 5 ans)</i>
F. Stage de supervision en thérapie de la main	1 pt/DJ		Max 8 <i>(valable 5 ans)</i>	Max 8 <i>(valable 5 ans)</i>
<b>4. Contribution active à la thérapie de la main</b>				<b>20 points</b>
G. Formation de l'enseignant à la main	5 pt/heure			<i>(valable 5 ans)</i>
H. Présentations <i>Propre environnement de travail</i> <i>GLEK/examen par les pairs</i>	2pt/pres 5pt/pres			<i>(valable 5 ans)</i>

<i>Congrès national</i>	10pt/pres			
<i>Congrès international</i>	20pt/pres			
I. Publication livre/article				<i>(valable 10 ans)</i>
<i>1<sup>er</sup> d'auteur d'un livre</i>	20pt			
<i>1<sup>er</sup> auteur d'un article international</i>	20pts			
<i>1<sup>er</sup> auteur d'un chapitre du livre</i>	10pt			
<i>1<sup>er</sup> auteur d'un article national</i>	10pt			
<i>2<sup>ième</sup> auteur d'un livre</i>	10pt			
<i>2<sup>ième</sup> auteur d'un article international</i>	10pt			
<i>2<sup>ième</sup> auteur d'un chapitre du livre</i>	5pt			
<i>2<sup>ième</sup> auteur d'un article national</i>	5pt			
J. Contribution active au sein de BHT/EFSHT/IFSHT				<i>(valable 20 ans)</i>
<i>Président/secrétaire</i>	10pt/an			
<i>Membre du conseil d'administration général</i>	7pt/an			
<i>Réunion/congrès d'organisation</i>	10pt/événement			
<b>Règle d'exception</b>				
		Voir le formulaire de demande	Voir le formulaire de demande	

## 4 Généralités

### 4.1 Adhésion BHT

- **Basic Hand Therapist: 1 an membre de BHT**, à partir de la date de votre cotisation!
- **Advanced Hand Therapist: 3 années consécutives membre de BHT**, idem
- **Belgian Certified Hand Therapist: 5 années consécutives membre de BHT**, à compter de la date de paiement de votre première adhésion

Conditions:

- Vous devez être **membre depuis 1, 3 ou 5 ans** au moment de l'application. Exemple :
  - Si vous êtes membre depuis le 8 décembre 2020, vous pouvez demander :
    - Basic Hand Therapist à partir du 8 décembre 2021
    - Advanced Hand Therapist à partir du 8 décembre 2023
    - Belgian Certified Hand Therapist à partir du 8 décembre 2025
- Votre adhésion doit être **ininterrompue**. Les paiements pour la nouvelle année doivent toujours avoir été **effectués avant le 1er avril**.

Membre BHT depuis: \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Dernier paiement des frais d'adhésion: \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Paiement application certification\* \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

*\*Veuillez inclure une preuve de paiement pour la certification lors de la soumission de votre demande.*

### 4.2 Expérience de travail en tant que physiothérapeute ou ergothérapeute

- **Basic Hand Therapist:** 1 an d'expérience professionnelle en tant qu'ergothérapeute ou physiothérapeute
- **Advanced Hand Therapist:** 5 ans d'expérience professionnelle en tant qu'ergothérapeute ou physiothérapeute OU au moins 2500 heures d'expérience dans le traitement des troubles du membre supérieur (voir [exception](#)).
- **Belgian Certified Hand Therapist:** 5 ans d'expérience professionnelle en tant qu'ergothérapeute ou physiothérapeute



Il est supposé que vous avez les connaissances et compétences générales conformément aux conditions de votre profession, dans le domaine de:

- ICF - Classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé
- Travail axé sur le patient
- Pratique fondée sur des données probantes
- Instruments de mesure et méthodes de mesure pour le diagnostic et l'évaluation du traitement individuel.

### Licence:

Le demandeur déclare avoir les preuves de compétences en tant que : <input type="checkbox"/> Kinésithérapeute <input type="checkbox"/> Ergothérapeute
Obtenu le : ____ / ____ / ____
Formation:
Établissement d'enseignement:
Numéro INAMI/RIZIV :

Justificatives:

- 1) Copie du diplôme
- 2) Visa du diplôme de kinésithérapie / ergothérapie du SPF de la Santé Publique, de la Sécurité de la chaîne alimentaire et de l'Environnement, Département Soins de Santé, Service des Professions de Santé.

### Expérience de travail en tant qu'ergothérapeute/physiothérapeute général :

Lieu de travail	Période	% de l'emploi	Population de patients

## 5 Conditions spécifiques

### 5.1 Expérience de travail en tant que thérapeute de la main

- **Basic Hand Therapist:** Vous devrez avoir **au moins 300 heures** d'expérience dans le traitement des patients atteints de troubles **des membres supérieurs** au cours des **3 dernières années**. Cela signifie que depuis 3 ans, pendant 40 semaines par an, vous avez passé en moyenne **2,5 heures par semaine** à traiter des patients atteints de troubles des membres supérieurs. Cela concerne à la fois le temps direct et indirect lié au patient.
- **Advanced Hand Therapist:** Vous devez avoir **au moins 1500 heures d'expérience** dans le traitement des patients atteints de troubles des **membres supérieurs** au cours des **5 dernières années**. Cela signifie qu'au cours des 5 dernières années, vous avez passé **en moyenne 7,5 heures par semaine** pendant 40 semaines par an à traiter des patients atteints de troubles des membres supérieurs. Cela concerne à la fois le temps direct et indirect lié au patient.
- **Belgian Certified Hand Therapist:** Vous devez avoir **au moins 1500 heures d'expérience** dans le traitement des patients atteints de troubles du **membre supérieur** au cours des **5 dernières années**. Cela signifie qu'au cours des 5 dernières années, vous avez passé **en moyenne 7,5 heures par semaine** pendant 40 semaines par an à traiter des patients atteints de troubles des membres supérieurs. Cela concerne à la fois le temps direct et indirect lié au patient.

Lieu de travail	Période	Heures	Nombre moyen d'heures par semaine consacrées au traitement des troubles au niveau du membre supérieur

## 5.2 Présence BHT événements

- **Basic Hand Therapist:** Vous avez été présent à **au moins 2** sessions formations organisés par BHT réparties au cours **des 2 dernières années**.
- **Advanced Hand Therapist:** Vous avez assisté à **au moins 5** sessions de formation organisées par BHT réparties au cours **des 5 dernières années**.
- **Belgian Certified Hand Therapist:** Vous avez été présent à **au moins 5 sessions de** formations organisées par BHT répartis au cours **des 5 dernières années**.

Événement BHT	Date

Les événements BHT peuvent également être spécifiés à 5.3 Formation spécialisée membre supérieur – [B.Formation courte liée à la main / bras, conférences et symposiums](#).

## 5.3 Formation spécialisée membre supérieur

- **Basic Hand Therapist:** Vous obtiendrez un total d'au moins **30 points** de formation spécialisée du membre supérieur en mettant l'accent sur les pathologies de la main \*. Vous pouvez obtenir des points de la catégorie [A](#) – [B](#) – [C](#) – [D](#).
- **Advanced Hand Therapist:** Vous obtiendrez un total d'au moins **50 points** de formation spécialisée du membre supérieur en mettant l'accent sur les pathologies de la main \*. Vous pouvez gagner des points de la catégorie [A](#) – [B](#) – [C](#) – [D](#) – [E](#) – [F](#).
- **Belgian Certified Hand Therapist:** Vous obtiendrez un total d'au moins **50 points** de formation spécialisée du membre supérieur en mettant l'accent sur les pathologies de la main \*. Vous pouvez gagner des points de la catégorie [A](#) – [B](#) – [C](#) – [D](#) – [E](#) – [F](#). En outre, vous obtiendrez également au moins **20 points** sous [5.3 Contribution active à la thérapie de la main](#).

### \*Remarques :

- Par « troubles du membre supérieur », on entend:
  - Anomalies (pathologiques) de la main, du poignet, de l'avant-bras et/ou du coude à la suite d'un traumatisme, d'une maladie ou d'un état congénital.
  - Problèmes d'épaule secondaires à la suite d'une blessure à la main, au poignet, à l'avant-bras ou au coude.
- La formation dans le cadre de la formation de base **n'est pas** considérée comme une formation spécialisée!

### A. Formation accréditée de plusieurs jours liée à la main et au bras

	Minimum	Maximum	Validité	Points par partie de la journée
<b>Basic Hand Therapist</b>	16 points	24 points	Illimitée	2 (examen = 1 point)
<b>Advanced Hand Therapist</b>	16 points	30 points	Illimitée	2 (examen = 1 point)
<b>Belgian Certified Hand Therapist</b>	16 points	30 points	Illimitée	2 (examen = 1 point)

Une formation de plusieurs jours doit remplir les conditions suivantes :

- 4 demi-journées ou plus
- Formation accréditée par les associations professionnelles
- Entraînement axé sur les anomalies (pathologiques) de la main, du poignet, de l'avant-bras et / ou du coude à la suite d'un traumatisme, d'une maladie ou d'une affection congénitale, ainsi que sur des problèmes d'épaule secondaires à la suite d'une blessure à la main, au poignet, à l'avant-bras ou au coude.

- Vous disposez d'un certificat de participation et/ou d'un diplôme, d'un programme, et éventuellement aussi une preuve de réussite à un examen.

Vous êtes bien sûr libre d'obtenir plus de points et de mentionner ces cours pour compléter votre portfolio, bien que seul le nombre maximum de points sera pris en compte lors du calcul de votre nombre total de points.

Formation de plusieurs jours	Prestataire de formation	Période	Demi-journée	Points
			X2=	
			X2=	
			X2=	
			X2=	
			X2=	
			X2=	
Heures de stage + formation	Stage	Période	Demi-journée	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
<b>Total</b>				

## B. Formation, congrès et symposiums liés à la main et au bras

	Minimum	Validité	Points par partie de la journée
<b>Basic Hand Therapist</b>	6 points	3 ans	1 (examen = 1 point)
<b>Advanced Hand Therapist</b>	15 points	5 ans	1 (examen = 1 point)
<b>Belgian Certified Hand Therapist</b>	15 points	5 ans	1 (examen = 1 point)

Une **formation courte liée à la main et au bras** doit répondre aux conditions suivantes :

- Courte (moins de 4 demi-journées) à raison d'anomalies (pathologiques) de la main, du poignet, de l'avant-bras et/ou du coude à la suite d'un traumatisme, d'une maladie ou d'un état congénital, ainsi que de problèmes secondaires à l'épaule à la suite d'une blessure à la main, au poignet, à l'avant-bras ou au coude.
- Vous avez un certificat de participation.

Entraînement lié à la main et au bras	Prestataire de formation	Période	Demi-journée		Points
				X1=	
				X1=	
				X1=	
				X1=	
				X1=	
				X1=	
				X1=	
				X1=	
				X1=	
<b>Total</b>					

Un **congrès ou un symposium** doit remplir les conditions suivantes :

- Le sujet concerne principalement: les anomalies (pathologiques) de la main, du poignet, de l'avant-bras et / ou du coude à la suite d'un traumatisme, d'une maladie ou d'un état congénital, ainsi que des problèmes secondaires d'épaule à la suite d'une blessure à la main, au poignet, à l'avant-bras ou au coude.
- Aucune limitation en nombre de demi-journées.
- Vous avez un certificat de participation.

Congrès/Symposium	Organisateur	Date	Demi-journée		Points
				X1=	
				X1=	
				X1=	
				X1=	
				X1=	
				X1=	
				X1=	
				X1=	
				X1=	

				X1=	
				X1=	
				X1=	
<b>Total</b>					

### C. GLEK – Peer-review

	Validité	Points par partie de la journée
<b>Basic Hand Therapist</b>	3 ans	0,5
<b>Advanced Hand Therapist</b>	5 ans	0,5
<b>Belgian Certified Hand Therapist</b>	5 ans	0,5

Un GLEK ou un peer-review doit remplir les conditions suivantes :

- Être accrédité par les associations professionnelles
- Être axé sur les anomalies (pathologiques) de la main, du poignet, de l'avant-bras et / ou du coude à la suite d'un traumatisme, d'une maladie ou d'un état congénital, ainsi que de problèmes d'épaule secondaires à la suite d'une blessure à la main, au poignet, à l'avant-bras ou au coude.
- Posséder un certificat de participation.

GLEK	Organisateur	Date	Demi-journée	Points
			X0,5=	
			X0,5=	
			X0,5=	
			X0,5=	
			X0,5=	
<b>Total</b>				

### D. Stage de thérapie de la main

	Maximum	Validité	Points par partie de la journée
<b>Basic Hand Therapist</b>	8 points	3 ans	1
<b>Advanced Hand Therapist</b>	8 points	5 ans	1
<b>Belgian Certified Hand Therapist</b>	8 points	5 ans	1

Conditions:

- Le stage de thérapie de la main obtenu dans le cadre d'une formation (de plusieurs jours) liée à la main / au bras doit être complété dans la partie A (voir ci-dessus).
- D'autres stages de thérapie de la main peuvent être complémentaires.
- Au total, vous pouvez obtenir **un maximum de 8 points de stage, y compris les points de stage liés à un cours de plusieurs jours.**
- Vous avez une déclaration du responsable du stage.

Stage	Date	Demi-journée		Points
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
<b>Total</b>				

## E. Examen HTCC

	Validité	Nombre de points
<b>Advanced Hand Therapist</b>	5 ans	50
<b>Belgian Certified Hand Therapist</b>	5 ans	50

Grâce au *comité de certification en thérapie de la main* aux États-Unis, il est possible de participer à leur examen HTCC. Pour les termes et conditions, voir: [www.htcc.org](http://www.htcc.org).

Vous devez inclure une copie du certificat HTCC avec votre demande de certification.

Le candidat déclare avoir réussi l'examen HTCC le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

## F. Stage de supervision en thérapie de la main

	Maximum	Validité	Points par partie de la journée
<b>Advanced Hand Therapist</b>	8 points	5 ans	1
<b>Belgian Certified Hand Therapist</b>	8 points	5 ans	1



Conditions:

- Vous supervisez des stagiaires en thérapie de la main qui suivent une formation (de plusieurs jours) liée au bras/ de la main.
- Ces supervisions de stages ne sont pas valables pour un stage dans le cadre de la formation de base en ergothérapie et en physiothérapie.
- Vous pouvez présenter un élément de preuve. Il peut s'agir, par exemple, d'une déclaration de l'institut de formation ou d'une copie du formulaire de stage (y compris le nombre d'heures de stage suivies) de l'étudiant

Organisateur de formation	Date	Demi-journée	Points
			X1=
			X1=
			X1=
			X1=
			X1=
			X1=
<b>Total</b>			

Aperçu de la formation spécialisée

Nombre total de points de formation spécialisée	
Basic Hand Therapist	/30
Advanced Hand Therapist	/50
Belgian Certified Hand Therapist	/50

## 5.4 Contribution active à la thérapie de la main

Dans cette section, il est testé si vous contribuez à l'amélioration de la thérapie de la main en général. Pour votre demande **de Belgian Certified Hand Therapist**, vous devez obtenir un **minimum de 20 points**.

Vous pouvez prouver vos connaissances en :

- À enseigner dans le cadre d'une formation liée à la main [\(G\)](#)
- Présenter sur un sujet lié à la main [\(H\)](#)
- Publier un article, un livre ou un chapitre de livre [\(I\)](#)
- Par une contribution active à l'association belge (BHT), européenne (EFSHT) ou internationale (IFSHT) pour la thérapie de la main [\(J\)](#).

### G. Formation des enseignants liés à la main

En tant qu'enseignant de formation liée à la main chez un organisateur de formation reconnue par BHT, vous contribuez au transfert de connaissances et d'expérience à d'autres thérapeutes de la main

	Validité	Points par heure de cours donnés
<b>Formation des enseignants liés à la main</b>	5 ans	5

Conditions:

- Les leçons données ont été données par un organisateur de formation reconnue.
- Vous pouvez soumettre un powerpoint ou une autre forme de préparation à la leçon.

Scolarisation	Organisateur	Période	Heures	Points
			X5=	
			X5=	
			X5=	
			X5=	
			X5=	
<b>Total</b>				

## H. Présentations:

	Validité	Points
Présentation dans votre propre environnement de travail	5 ans	2
Présentation GLEK/peer-review	5 ans	5
Présentation congrès national	5 ans	10
Présentation conférence internationale	5 ans	20

### **Présentation dans votre propre environnement de travail :**

Une présentation sur un sujet lié à la main et au bras dans son propre environnement de travail, comme une discussion de cas par exemple, compte comme une contribution à la thérapie de la main.

Conditions:

- Vous pouvez présenter un document ou une présentation PowerPoint de votre présentation
- Vous obtenez 2 points par présentation donnée

Présentation sur	Dans votre propre environnement de travail	Présentations	Points
		X2=	
		X2=	
		X2=	
		X2=	
		X2=	
<b>Total</b>			

### **Présentation GLEK ou peer-review:**

Une présentation sur un sujet lié à la main et au bras dans le contexte d'un GLEK ou d'un examen compte comme une contribution à la thérapie de la main.

Conditions:

- Un GLEK ou un peer-review (par exemple POK) reconnu par l'association professionnelle
- Vous pouvez présenter un document ou une présentation PowerPoint
- Vous obtenez 5 points par GLEK donné ou par peer-review

<b>GLEK / Peer-review :</b>	<b>Organisateur</b>	<b>Présentations</b>	<b>Points</b>
		X5=	
		X5=	
		X5=	
<b>Total</b>			

### **Présentation congrès ou symposium national**

Une présentation sur un sujet lié à la main et au bras lors d'un congrès ou d'un symposium national compte comme une contribution à la thérapie de la main

Conditions:

- Vous pouvez soumettre une copie de l'annonce du programme
- Vous pouvez présenter un document ou une présentation PowerPoint
- Vous obtenez 10 points par présentation donnée

<b>Présentation sur :</b>	<b>Congrès/symposium national</b>	<b>Présentations</b>	<b>Points</b>
		X10=	
		X10=	
		X10=	
<b>Total</b>			

### **Présentation d'un congrès ou d'un symposium international :**

Une présentation sur un sujet lié à la main et au bras lors d'une conférence ou d'un symposium international compte comme une contribution à la thérapie de la main.

Conditions:

- Vous pouvez soumettre une copie de l'annonce du programme
- Vous pouvez présenter un document ou une présentation PowerPoint
- Vous obtenez 20 points par présentation donnée

<b>Présentation sur :</b>	<b>Congrès/symposium international</b>	<b>Présentations</b>	<b>Points</b>
		X20=	
		X20=	
		X20=	

<b>Total</b>	
--------------	--

I. Article de publication, livre ou chapitre de livre :

	Validité	Points	
		1 <sup>er</sup> auteur	2 <sup>ème</sup> auteur
Article revue nationale	10 ans	10	5
Article revue international	10 ans	20	10
Chapitre d'un livre	10 ans	10	5
Livre	10 ans	20	10

Conditions:

- C'est un sujet lié à la main / au bras
- Preuve de la publication au moyen d'une copie de l'article, du chapitre du livre ou du livre

Publication en tant que <sup>1er</sup> auteur				
Article à propos de	Publié dans une revue nationale	Nombre		Points
			X10=	
			X10=	
	Publié dans une revue internationale			
			X20=	
			X20=	
Chapitre du livre sur	Éditeur			
			X10=	
			X10=	
Livre sur	Éditeur			
			X20=	
			X20=	
<b>Total</b>				

Publication en tant que 2 <sup>ème</sup> auteur				
Article à propos de	Publié dans une revue nationale	Nombre		Points
			X5=	
	Publié dans une revue internationale			
			X10=	
Chapitre du livre sur	Éditeur			
			X5=	
Livre sur	Éditeur			
			X10=	
Total				

## J. Contribution active au sein de BHT – EFSHT - IFSHT

Une participation active au conseil d'administration et/ou au groupe de travail de l'association belge (BHT), européenne (EFSHT) ou internationale (IFSHT) pour la thérapie de la main contribue à la thérapie de la main.

	Validité	Points
Président ou secrétaire	20 ans	10 par an
Membre général	20 ans	7 par an
Organisation d'une réunion ou d'une conférence	20 ans	10 par événement

Conditions :

- Vous pouvez prouver votre contribution au moyen d'une mention sur le site Web et / ou des procès-verbaux des réunions avec une indication des participants.
- Pour participer au conseil d'administration, une présence de 75% est requise.

- Vous pouvez présenter le programme de l'événement que vous avez organisé.

Actif au sein de BHT – EFSHT - IFSHT	Période	Nombre		Points
Président ou secrétaire			X10=	
Membre du conseil d'administration général			X7=	
Organisateur d'une réunion ou d'un congrès BHT/EFSTH/IFSHT			X10=	
<b>Total:</b>				

Aperçu de la contribution active

Total des points de contribution active	/20
---	-----

## 6 Règles d'exception

### 6.1 Basic Hand Therapist

Si vous remplissez les conditions générales et que vous avez déjà suivi une formation accréditée de plusieurs jours avec un minimum de 16 points (hors points de stage), vous pouvez postuler pour figurer directement sur le site. Cependant, pour être admissible à cette exception, vous devez avoir **au moins 250 heures d'expérience dans le traitement de patients atteints de maladies des membres supérieurs** au cours de la dernière année. Vous pouvez soumettre une déclaration de l'employeur sur le nombre de patients traités avec des blessures liées à la main.

Conditions:

- Vous êtes membre de BHT depuis 1 an
- Vous travaillez comme physiothérapeute ou ergothérapeute depuis 1 année complète
- Vous avez au moins 250 heures d'expérience dans le traitement des patients atteints de maladies du membre supérieur et vous pouvez soumettre une déclaration de l'employeur ou une déclaration d'assurance maladie sur le nombre de patients traités avec des blessures liées à la main.
- Vous obtiendrez un minimum de 16 points dans le cadre d'une formation accréditée de plusieurs jours, à l'exclusion des points de stage.
- Vous obtenez les points restants à obtenir pour une demande standard l'année suivante et nous fournissez les pièces justificatives.
- Vous avez participé à au moins 2 événements BHT d'ici la fin de l'année prochaine.

Le demandeur déclare remplir les conditions ci-dessus.

Nom

Signature

Date

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_



## 6.2 Advanced Hand Therapist

Si vous avez moins de 5 ans d'expérience de traitement en tant que physiothérapeute ou ergothérapeute, mais que vous avez **au moins 2500 heures d'expérience dans le traitement des patients atteints de troubles du membre supérieur**, vous pouvez utiliser l'exception:

Conditions:

- Vous êtes membre de BHT depuis 3 ans
- Vous avez au moins 2500 heures d'expérience dans le traitement des patients atteints de troubles du membre supérieur et vous pouvez soumettre une déclaration de l'employeur ou une déclaration de réciprocité sur le nombre de patients traités avec des blessures liées à la main.
- Vous avez déjà suivi 5 événements BHT
- Vous remplissez toutes les autres conditions spécifiques concernant la [formation spécialisée du membre supérieur](#).

Le candidat déclare avoir acquis au moins 2500 heures d'expérience de travail en tant que praticien de patients atteints de troubles des membres supérieurs au cours du passé ..... année.

Nom

Signature

Date

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_